



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 14770

Texte de la question

M. Christian Vanneste alerte Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur l'absence de places dans les structures adaptées à l'accueil des personnes handicapées en France. En effet, de nombreuses familles, face à ce problème, sont tenues de trouver des foyers de vie à l'étranger, et notamment en Belgique. Il souhaiterait donc savoir si le Gouvernement compte créer très rapidement encore plus de places « en foyer de vie ».

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur l'absence de places dans les structures adaptées à l'accueil des personnes handicapées en France. La création des foyers de vie pour les personnes handicapées relève de la décision des conseils généraux, compte tenu de la répartition des compétences en matière d'action sociale. En revanche, l'État se préoccupe de leur médicalisation afin d'assurer une prise en charge adaptée, notamment aux personnes handicapées vieillissantes. C'est ainsi que, en 2008, 11,57 millions de crédits d'assurance maladie seront consacrés la médicalisation de 500 places de foyers de vie et de foyers occupationnels. À la fin du premier semestre 2008, l'État disposera de toutes informations utiles, notamment sur ce type de structures fonctionnant en Belgique. En effet, M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité et Mme la secrétaire d'État chargée de la solidarité viennent, par lettre du 5 février 2008, de confier à Mme Cécile Gallez, députée, maire de Saint-Saulve dans le département du Nord, une mission sur la question de l'hébergement des personnes âgées et des personnes handicapées en Belgique.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14770

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2008, page 309

Réponse publiée le : 6 mai 2008, page 3869